

DEPARTEMENT  
De la  
GUADELOUPE



COMMUNE DE  
DE  
VIEUX-FORT

Numéro d'inscription au registre

Numéro de la délibération

N° 2026 - 37

(1) Noms et prénoms.  
(2) Copier ici l'exposé du  
Maire et la délibération du  
Conseil, tels qu'ils résultent  
du procès-verbal de la séance

Délibération affichée

Le **25 JUIN 2026**

A VIEUX-FORT

Le 18 juin 2026

Le Maire,  
(Signature)

Rolland PLANTIER

Approuvé :

A

Le

Le Préfet

REPUBLICQUE

Envoyé en préfecture le 25/06/2026

Reçu en préfecture le 25/06/2026

Publié le **25 JUIN 2026**

ID : 971-219711330-20260618-202637CM-DE



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Session ordinaire du 18 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit du mois d'avril à dix-huit heures, le Conseil municipal de la Commune de Vieux-Fort, assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Rolland PLANTIER, le Maire.

Présents : MM. (1) – PLANTIER Rolland, SAMUEL ép. DAVID Linda, MARTINE Willy, BOGAT ép. MARCIN Jennifer, CARRIERE Ruddy, RENIER Stéphanie, GILLES Martias, JOSPITRE Suzy, DUPUY Jules, BOURGEOIS Teddy, GERAN ép. LAURENT Karine, RENIA Rony, JOSPITRE Kétié, GUILLAUME Melissa, MORVAN Manuel, MONTHOUEL Claudine, JULIA Jocelyn, RENIA-BOURGEOIS Kessy ;

Excusés : MM (1) –

Absents : MM (1) - ANDRE Héric ;

### OBJET : Délibération portant sur la présentation et l'adoption du règlement intérieur du conseil municipal

**Vu le Code général des collectivités territoriales art. L 2121-8** relatif à l'adoption d'un règlement intérieur dans les communes de 1 000 habitants et plus ;

**Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015** portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite « loi NOTRe ») avec entrée en vigueur le 15 mars 2020 ;

**Vu les élections municipales du 15 mars 2026** et le renouvellement du Conseil Municipal ;

**Considérant** que la commune de VIEUX-FORT, comptant 1759 habitants, est tenue d'adopter un règlement intérieur dans un délai de six mois suivant son installation,

**Considérant** la nécessité de préciser les modalités de fonctionnement du Conseil Municipal, notamment en ce qui concerne l'organisation des séances, la tenue des débats, les droits des conseillers municipaux et les conditions d'expression des groupes ;

**Considérant** le projet de règlement intérieur annexé à la présente délibération ;

Après avoir ouï l'exposé du Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

## **DECIDE :**

**Article 1 :** D'APPROUVER le règlement intérieur du Conseil Municipal de la commune tel qu'annexé à la présente délibération ;

**Article 2 :** DE PRECISER que ce règlement intérieur entrera en vigueur à compter de son adoption et s'appliquera pour toute la durée du mandat municipal en cours ;

**Article 3 :** DE RAPPELER QUE le maire est chargée de l'exécution de la présente délibération qui sera notifiée aux bailleurs sociaux concernés, transmise à la préfecture et publiée conformément à la réglementation en vigueur ;

**Article 4 :** DE DONNER pouvoirs à Monsieur le Maire pour exécuter la présente délibération.

Ont signés au registre tous les membres présents à l'exception de MM.

Pour expédition conforme :

Le Maire,  
(Signature et cachet)



**Rolland PLANTIER /**